

Apple accepte de verser 318 millions d'euros au fisc italien

La filiale italienne était accusée de ne pas avoir payé d'impôts sur le revenu de 2008 à 2013. Cette décision pourrait créer un précédent en Europe.

LE MONDE ECONOMIE | 30.12.2015 à 10h52 • Mis à jour le 31.12.2015 à 10h07 | Par Sandrine Cassini



Le logo d'Apple sur la vitrine d'un magasin de la 5e Avenue à New York. MIKE SEGAR / REUTERS

Les géants du Web vont-ils enfin participer à l'effort fiscal en Europe ? A défaut de grand soir, on assiste peut-être à une évolution des choses. Le fisc italien et Apple ont trouvé un accord qui prévoit le versement par la firme à la pomme de 318 millions d'euros afin de solder un contentieux fiscal portant sur la période allant de 2008 à 2013, a révélé *La Repubblica* mercredi 30 décembre. En parallèle, l'entreprise californienne a également trouvé un terrain d'entente avec l'administration fiscale italienne pour le paiement de ses impôts en 2015 et au-delà.

La facture aurait dû être bien plus lourde. A l'origine, Rome estimait à 879 millions d'euros le montant des taxes qu'aurait dû payer Apple entre 2008 et 2013. De fait, sur les sept dernières années, l'inventeur de l'iPhone n'a jamais payé plus de 30 millions d'euros d'impôts, alors que ses ventes en Italie dépassent le milliard d'euros par an et que l'entreprise est largement bénéficiaire.

Lire aussi [Apple, toujours plus haut, mais jusqu'où ?](http://entreprises/article/2015/10/28/l-iphone-et-la-chine-permettent-a-apple-d-afficher-de-nouveaux-resultats-records_4798067_1656994.html) ([//entreprises/article/2015/10/28/l-iphone-et-la-chine-permettent-a-apple-d-afficher-de-nouveaux-resultats-records_4798067_1656994.html](http://entreprises/article/2015/10/28/l-iphone-et-la-chine-permettent-a-apple-d-afficher-de-nouveaux-resultats-records_4798067_1656994.html))

Comme ailleurs en Europe, l'Etat italien reproche à l'entreprise de Tim Cook les artifices utilisés pour réduire sa facture fiscale. Celle-ci fait ainsi remonter l'essentiel des revenus générés en Italie dans une structure irlandaise. Avantage : non seulement Dublin permet de faire transiter sans frais des bénéfices vers des paradis fiscaux comme les îles Vierges britanniques – où Apple dispose d'une filiale liée à ses activités irlandaises –, mais le groupe y aurait en plus négocié avec les autorités un régime fiscal très avantageux réduisant le montant de son impôt sur le revenu de 12,5 % à seulement 2,5 %. En Italie, le taux d'imposition atteint 30 %.

Tache d'huile

La Commission européenne a d'ailleurs ouvert une enquête sur ces accords conclus avec le gouvernement irlandais, qu'elle pourrait assimiler à des aides d'Etat. Le risque financier qui pèse sur les comptes d'Apple n'est pas neutre. Il pourrait lui en coûter jusqu'à 2,3 milliards d'euros, selon les **calculs effectués** (<http://www.ft.com/cms/s/0/507f19e8-ee77-11e4-98f9-00144feab7de.html#axzz3vsppnpMd>) par le *Financial Times* le 29 avril.

En outre, une condamnation de Bruxelles aurait sans doute des répercussions dans chaque pays européen où Apple exerce une activité. « *Ces territoires seront fondés à contester les niveaux d'imposition accordés, et à redresser l'entreprise. Il est de saine gestion pour Apple de signer par avance des accords au cas par cas et a minima* », estime Philippe de Guyenro, avocat fiscaliste chez Reinhart Marville Torre.

Le redressement effectué par l'administration fiscale italienne s'inscrit dans un contexte particulier en Europe. Leurs caisses étant vides, les Etats font la chasse aux pratiques d'optimisation fiscale, dont sont friands tous les géants du numérique. Fait notable, Apple a finalement accepté de transiger à l'amiable, renonçant à contester un redressement devant les tribunaux. La firme prend donc le risque que l'accord fasse tache d'huile partout ailleurs en Europe. « *Même si officiellement cet accord est couvert par le secret fiscal, il sera sans aucun doute examiné par les autorités françaises, et servira de base dans tous les pays concernés* », assure Philippe de Guyenro.

Lire aussi Les as de l'optimisation fiscale sur le gril ([/evasion-fiscale/article/2015/11/17/les-as-de-l-optimisation-fiscale-sur-le-gril_4811825_4862750.html](http://evasion-fiscale/article/2015/11/17/les-as-de-l-optimisation-fiscale-sur-le-gril_4811825_4862750.html))

Nouveau cadre réglementaire

En France, le fisc a également ouvert une enquête sur les pratiques d'Apple sur les années 2011 à 2013, a rapporté *L'Express* le 13 avril 2015. Ici aussi, l'entreprise de Cupertino règle des impôts ridiculement faibles, au regard de son chiffre d'affaires et de son niveau de rentabilité. En 2014, elle a payé seulement 7 millions d'euros d'impôt sur les sociétés.

Plus largement, Pascal Saint-Amans, le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), juge qu'en acceptant le compromis, Apple se met peut-être en conformité avec un nouveau cadre réglementaire. Le 9 octobre, 62 Etats ont signé sous l'égide de l'OCDE un plan de lutte contre « l'optimisation fiscale agressive ».

Lire aussi 62 pays s'accordent pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales ([/economie/article/2015/10/05/accord-ocde_4782413_3234.html](http://economie/article/2015/10/05/accord-ocde_4782413_3234.html))

« *Certaines mesures sur les prix de transfert (qui permettent de délocaliser des profits) sont immédiatement applicables. Elles vont avoir un impact très lourd sur Google, Apple ou Microsoft. Ces entreprises ne pourront plus localiser autant de valeurs en Irlande ou dans les Bermudes, mais elles devront rapatrier les sommes aux Etats-Unis ou en Italie* », explique Pascal Saint-Amans.

Dans son sillage, Apple pourrait entraîner les autres acteurs du Web. En Italie, le fisc négocierait également avec Google sur le paiement d'une amende de 150 millions d'euros, selon *La Repubblica*. En France, l'administration fiscale a lancé des enquêtes sur de nombreuses entreprises américaines, dont le célèbre moteur de recherche.